

JEUNES AGRICULTEURS DE LA MANCHE

Les cahiers d'acteurs

sur le projet de ligne à très haute tension Cotentin-Maine



Jeunes Agriculteurs de la Manche
Maison de l'Agriculture

Avenue de Paris
50 009 SAINT LO Cedex
TEL : 02.33.06.48.22
FAX : 02.33.06.48.98
ja50@ja50.fr

Contact professionnel :
Jacques Olivier ELIARD

Contact administratif :
Juliane BOMBENON
(02.33.06.48.22)

Dans le cadre du débat public
organisé par la

cndp
Commission particulière
du débat public
THT Cotentin - Maine

Les Jeunes Agriculteurs de la Manche et le projet d'implantation de la ligne THT

Les Jeunes Agriculteurs du département de la Manche compte aujourd'hui plus de 450 adhérents.

Ces derniers sont des jeunes installés sur une exploitation, salariés des secteurs agricoles ou para agricoles ou encore en formation agricole. Tous sont âgés de moins de 35 ans. Ils sont réunis par canton ou regroupement de cantons: les Centres Cantonaux Jeunes Agriculteurs (CCJA). Aujourd'hui, 24 CCJA sont actifs sur le département ; chaque CCJA est représenté par un président et un conseil d'administration.

Le président du CCJA ainsi que deux administrateurs du canton siègent au conseil d'administration et au conseil départemental des Jeunes Agriculteurs de la Manche.

Cette organisation pyramidale assure la bonne transmission des informations des cantons au département et réciproquement.





Le dossier phare des Jeunes Agriculteurs est le **renouvellement des générations en agriculture**. Promouvoir le métier d'agriculteur pour assurer le renouvellement des générations agricoles est la mission prioritaire de la structure.

Mais ses rôles sont diversifiés. **Défendre les intérêts des jeunes agriculteurs de moins de 35 ans et animer le milieu rural** sont également des missions essentielles de la structure. L'objectif principal des Jeunes Agriculteurs est de pouvoir accompagner et soutenir les jeunes installés et les jeunes souhaitant devenir agriculteur à se construire un avenir.

Déjà, il est essentiel qu'ils puissent dégager un revenu de leurs productions et avoir des conditions de travail optimales pour s'épanouir personnellement et professionnellement.

Mais il est tout aussi essentiel **qu'ils soient intégrés dans le territoire qu'ils occupent**. Aujourd'hui, il est impératif de travailler pour une **évolution cohérente des territoires et dans le respect des attentes et besoins de l'ensemble de ses usagers** : ruraux, agriculteurs, touristes, ... Un territoire dynamique et harmonieux se bâtit en concertation avec tous les "utilisateurs" de l'espace.

C'est pourquoi les Jeunes Agriculteurs de la Manche se permettent de rédiger une contribution concernant l'implantation d'un réacteur de nouvelle génération baptisé **EPR** ainsi que d'une ligne Très Haute Tension.

L'objectif de ce courrier est de faire connaître les craintes et préoccupations des jeunes agriculteurs dont les exploitations se trouvent sur le tracé de la ligne THT. Ainsi, le maître d'œuvre pourra en tenir compte dans ses décisions et les réalisations qui suivront.

Les jeunes en agriculture

L'agriculture du département de la Manche demeure moderne et dynamique.

Le nombre d'installations est significatif : 111 installations en 2002, 112 en 2003, 125 en 2004. En 2005, il devrait atteindre 150 installations.

La Manche est un des seuls départements français qui connaît un déficit d'exploitations à céder par rapport aux demandes de jeunes souhaitant s'installer. Ces derniers sont nombreux et très motivés par l'exercice du métier d'agriculteur.

D'autre part, depuis une dizaine d'années, les exploitations se sont considérablement modernisées. Déjà, les mises aux normes se sont multipliées pour répondre aux exigences de la conditionnalité des aides. D'autre part, les conditions de travail se sont fortement améliorées. Aujourd'hui, une grande partie des structures agricoles répond aux attentes des pouvoirs publics et des citoyens en matière de sécurité sanitaire, traçabilité, protection de l'environnement et intégration paysagère.

Aujourd'hui, la Manche est le deuxième département agricole de France. Elle compte près de 6 900 agriculteurs à titre principal. Avec le nombre d'emplois directs et indirects générés, ce secteur d'activité demeure prédominant dans l'occupation de l'espace et l'économie du département.

L'agriculture manchoise est principalement axée sur la production laitière et l'élevage ; les légumes et les vergers occupent également une grande part de l'espace agricole. Les paysages qui résultent de ces spécificités sont riches et variés, marqués par un important maillage bocager et des vergers cidricoles.

Grâce à cette qualité paysagère et au développement une offre conséquente d'hébergement, de loisirs et de vente directe, les activités d'agro-tourisme se sont fortement développées depuis une trentaine d'années.

Les attentes des Jeunes Agriculteurs concernant l'implantation de la ligne THT

Préserver l'activité agricole et la diversité des paysages

Le passage des lignes va s'opérer essentiellement sur des terres agricoles. Ce qui suppose une **étroite concertation avec les agriculteurs** sur le terrain à tous les stades de la procédure.

Au delà de la recherche du tracé qui a le moins d'impact pour les habitants et les activités économiques, le tracé le plus pertinent doit être celui qui est le moins pénalisant sur le plan visuel et qui par conséquent **respectera au maximum le maillage bocager**.

Sur l'ensemble des communes concernées, il doit être envisagé de mettre en place systématiquement une **politique d'aménagement foncier comprenant un volet d'insertion paysagère**. Ce volet doit inclure la possibilité de reconstituer les haies notamment à proximité de lieux d'habitations existants afin de gommer l'impact visuel de la ligne.

La SAFER, organisme foncier polyvalent, devra être sollicité afin de constituer des réserves foncières pour restructurer les exploitations concernées par le passage de la ligne THT.



Utiliser des techniques respectueuses de l'agriculture et du paysage

Techniquement possible, l'**enfouissement des lignes basse et moyenne tension** à proximité de la ligne THT doit être une priorité affichée par RTE dans le cadre de la réalisation de ces ouvrages. **Réduire le nombre de pylônes** est une mesure compensatrice pour l'agriculture et a également un effet positif sur le paysage.

De plus, l'implantation des pylônes sera à privilégier dans des limites raisonnables par rapport aux sièges d'exploitations et aux bâtiments. Elle devra également respecter le parcellaire.

D'autre part, l'**utilisation de pylônes de type "monopode"** est à envisager dès lors qu'elle est possible.

En effet, ce type de supports permet de limiter l'emprise au sol et donc d'en faciliter l'entretien et le désherbage pour l'agriculteur. Il permet également de limiter l'impact paysager du pylône.

Les **postes relais** seront à positionner de manière opportune afin de ne pas perturber le fonctionnement des exploitations agricoles et de limiter leur perception visuelle par les riverains.

Enfin, un **bilan initial avant le passage de la ligne** devra être mis en œuvre à l'aide d'outils d'aide à l'aménagement du territoire : cartographie, images numériques, etc.

A partir de cet état des lieux, RTE, en accord avec les acteurs de terrain, pourra envisager les mesures compensatoires nécessaires.

Eviter les perturbations lors des travaux

A chaque étape de la construction de la ligne THT, RTE et les entreprises chargées des travaux sur le terrain doivent **se soucier de la poursuite de l'activité agricole dans des conditions optimales**. Elles devront notamment :

- veiller à maintenir, voire réhabiliter les clôtures afin d'éviter la divagation des animaux
- suspendre leurs travaux en cas d'intempéries pour ne pas dégrader trop fortement les terres
- prévoir des parcours appropriés pour la circulation du matériel utilisé pour la réalisation des différents édifices.

Un point régulier avec les agriculteurs sur l'état d'avancement de travaux est impératif afin d'éviter des conflits locaux.

En cas de dégradation du maillage bocager, il appartient au maître d'œuvre de restaurer les haies et les talus. Le choix d'essences arbustives, dont la croissance en hauteur est limitée comme l'orme champêtre, peut permettre de limiter les opérations d'entretien.

Entretien et surveillance des lignes THT

Afin de ne pas effrayer les animaux et d'éviter toute divagation, il est essentiel que les agriculteurs soient **avertis à l'avance des survols d'hélicoptères** chargés d'inspecter les lignes.

Par ailleurs, l'**entretien sous les lignes doit se dérouler en parfaite concertation avec l'agriculteur**. Il est nécessaire que l'entreprise chargée de l'entretien respecte un minimum de points :

- Prévenir l'agriculteur 48 heures avant la date prévue pour l'entretien et lui préciser les parcelles concernées
- Utiliser des lamiers à scie plutôt que des broyeurs afin de pouvoir facilement nettoyer le site et enlever les résidus.
- Éviter d'effectuer l'entretien durant la période où les parcelles sont en cultures. Au cas où cela n'est pas possible, les dégâts devront être indemnisés à l'agriculteur.

L'objectif est de pouvoir éviter au maximum la détérioration du site lors de l'entretien.



Mise en place d'un protocole d'indemnisation spécifique

Deux types de protocoles nationaux portant sur les dommages instantanés et les dommages permanents sont en vigueur.

Ils sont une réponse partielle aux dégâts occasionnés par les travaux et aux inconvénients liés à la présence permanente d'une ligne aérienne. En effet, l'indemnité que touche l'exploitant, versée en capital, n'est pas adaptée à la nuisance générée sur la durée par la présence de pylônes. Par ailleurs, ces protocoles ne permettent pas de répondre à la problématique spécifique des activités d'élevage et des cultures spécialisées du type maraîchères ou fruitières.

Des compensations appropriées doivent donc être mise en œuvre pour les **dévaluations du patrimoine foncier et des immeubles**.

Il est également nécessaire que le protocole prévoit **la prise en charge d'un diagnostic des installations électriques des bâtiments situés à proximité de la ligne, et, le cas échéant, la sécurisation de ces installations**.

Une concertation en amont et en aval

Lors du passage de la première ligne THT sur le département en 1975, EDF avait négocié un protocole avec la profession qui a servi de base à l'élaboration des protocoles en vigueur sur le plan national.

Cependant, ce document n'a pas solutionné toutes les difficultés sur le terrain, notamment lors de passage de la ligne à proximité de bâtiments d'exploitations et pour l'entretien des parcelles situées sous la ligne.

Afin de pouvoir gérer au plus près de telles difficultés, les Jeunes Agriculteurs de la Manche demandent **la création d'un comité de suivi départemental et de comités locaux composés des élus, de représentants de la profession et des autres acteurs économiques**. Ces commissions seront chargées d'assurer une interface avec RTE en matière de suivi des travaux et propositions d'effacement et d'enfouissement des lignes moyenne et basse tension. Les structures cantonales et les administrateurs départementaux des Jeunes Agriculteurs sont à même d'apporter leur contribution à une telle concertation.



Les cahiers d'acteurs

Dans le cadre du débat public organisé par la CPDP THT Cotentin - Maine
Esplanade de la Gare - Chemin du Halage - BP 40326 - 50006 Saint-Lô cedex
tél. 02 33 05 71 40 - Fax 02 33 05 03 68

Courriel : contact@debatpublic-THTcotentin-maine.org

www.debatpublic-THTcotentin-maine.org

Crédits photos : Jeunes Agriculteurs de la Manche, CPDP THT Cotentin-Maine - Imprimerie Corlet

Octobre 2005